



alter ego
L'AVANTAGE CSQ

Économiser sur le coût des médicaments en pharmacie et profiter de retombées financières positives pour vous et pour l'ensemble de la collectivité, c'est possible!

**Un geste à la fois...
On fait la différence !**

Régime d'assurance collective Alter ego – Tarification 2025

Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2024)

Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Augmentation de 12 %
Assurance soins dentaires	Augmentation de 4 %
Assurance salaire de longue durée	Augmentation de 10 %
Assurance vie :	
• de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$)	Aucune variation (depuis 2024)
• additionnelle (personne adhérente et personne conjointe)	Aucune variation (depuis 2024)
• de base des personnes à charge	Aucune variation (depuis 2024)

Tarification au 1^{er} janvier 2025 du régime d'assurance collective Alter Ego

Nous vous invitons à consulter le [tableau des primes par 14 jours applicables pour l'année 2025](#) ainsi que le résumé du rajustement de chacune des protections, que vous trouverez ci-après.

Dans le cadre d'une vaste réflexion sur les coûts en assurance collective, nous vous proposons d'aller visionner des capsules vidéo ayant comme objectif d'expliquer le fonctionnement d'un régime d'assurance collective et de vous sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation qui pourraient entraîner des économies lors de l'achat de médicaments.

Pour visionner les vidéos, [cliquez ici](#).

À long terme, ces habitudes de consommation individuelles seraient susceptibles de contribuer à stabiliser les coûts en assurances pour notre collectivité.



Bonjour à tous,

Votre syndicat, le SSEPI-CSQ, sollicite votre collaboration pour recueillir de l'information dans le but d'établir un portrait de la situation des stages dans le monde de l'éducation au sein des centres de services scolaires où nos membres sont présents. Cette démarche vise à mieux comprendre les conditions dans lesquelles les étudiants réalisent leurs stages obligatoires et à appuyer d'éventuelles actions pour améliorer ces conditions.

Depuis plusieurs années, les étudiants stagiaires dans le monde de l'éducation dénoncent l'iniquité de la non-rémunération de leurs stages par rapport à d'autres secteurs, une situation qui nuit à l'attractivité de nos professions. Avec votre collaboration, nous espérons obtenir un portrait global de leur situation. Ces informations permettront, s'ils le souhaitent, de revendiquer leur syndicalisation et de soutenir leurs demandes pour de meilleures conditions.

Nous cherchons des informations sur les personnes qui font actuellement un stage, qui ont déjà fait un stage cette année ou qui en feront un d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025. Il n'y a pas de durée minimale du stage pour qu'il soit pertinent de nous en faire part. Si vous pensez pouvoir nous aider avec cette demande, voici comment nous faire parvenir ces informations :

Comment procéder :

1. Formulaire électronique

Le formulaire électronique ci-dessous peut être rempli par vous-même en tant que maître de stage ou par le stagiaire : [Lien du formulaire électronique](#)

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels qui sont recueillis par le Syndicat sont soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La loi prévoit des règles pour la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels qui visent à en assurer leur protection.

De manière générale, la défense et la promotion des intérêts et des droits sociaux et économiques des stagiaires sont une fin légitime qui permet de collecter les renseignements personnels. De plus, il est important de mentionner que la collecte des renseignements personnels se fait aussi dans l'objectif d'exercer un droit constitutionnel, soit la liberté d'association. Les personnes identifiées pourraient éventuellement être invitées à signer une carte d'adhésion d'un syndicat national des stagiaires (CSQ).

Si la collecte d'information soulève des inquiétudes auprès de certains stagiaires, merci de les rassurer que les informations recueillies seront traitées confidentiellement et ne seront accessibles qu'aux ressources de la CSQ.

Nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration dans cette démarche importante pour l'avenir de nos professions. Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le syndicat au 514-642-5899.

François Desrochers



S2EP
Syndicat du soutien en éducation
de la Pointe-de-l'Île (CSQ)

Pour votre information, le service de la paie vient nous informer qu'il a exécuté les outils nécessaires pour ajuster la contribution de l'employeur à l'assurance, couvrant la période de paie du 24 mars au 6 avril 2024. L'ajustement sera traité sur la prochaine paie, dont la date de chèque est le 12 décembre 2024.



Les astuces de Geneviève

Serai-je payé ou pas, dans le temps des fêtes ?

Selon le statut que je détiens, je pourrai ou non bénéficier des 10 jours chômés payés de la convention collective.

1. Si je suis une personne régulière plus de 20 h 00 OUI.
2. Si je suis une personne régulière, moins de 20 h 00 NON.
3. Si je suis une personne temporaire, plus de 6 mois, OUI.
4. Si je suis une personne temporaire moins de 6 mois, NON.

Voici un rappel des statuts dans la convention collective S3 2023-2028.

Statuts \ Nb heures	20 heures et plus	Moins de 20 heures
Personne salariée permanente, régulière ou à l'essai	Accès à tous les avantages et bénéfices prévus à la convention	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices
Personne salariée temporaire prévue de six (6) mois et plus	Accès à tous les avantages et bénéfices prévus à la convention	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices
Personne salariée temporaire (Tous les autres cas) Durée indéterminée, moins de 6 mois, peu importe le nombre d'heures	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices

Comment être bien informé(e) en tout temps ?

Cliquez sur les liens !

- Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.
- Site Internet
- Page Facebook(et non-groupe Facebook)
- Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.
- Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ

Courriel envoyé à : jn.ssepi@gmail.com

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île
750 16e avenue
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada
514-642-5899 | d88.ssepi@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats
du Québec**